



Cagnotte, le 21 décembre 2018

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Madame Christine de Neuville
Présidente de PEFC Nouvelle Aquitaine
c.o. M. Guillaume Grigaut
Bourse Maritime
Place Lainé
33075 BORDEAUX CEDEX

Transmission électronique : direction@pefcaquitaine.org

Objet : gestion forestière

Madame la Présidente,

Guillaume Grigaut, directeur, PEFC Nouvelle Aquitaine, m'a adressé un message pour m'indiquer que vous souhaitiez me rencontrer. J'ai été fort honoré par votre démarche, malheureusement j'étais déjà engagé à la date proposée (le 20 décembre).

Philippe Barbedienne, qui m'a appris qu'il vous avait rencontré, m'a communiqué le contenu de vos échanges. Ceux-ci paraissent encourageants et nous espérons donc que nous pourrions retrouver un climat de confiance qui prévalait lorsque nous avons participé à la rédaction des premiers cahiers des charges destinés aux différents acteurs en forêts. J'espère qu'à l'avenir les travaux forestiers respecteront mieux les milieux et leur biodiversité.

Dans la mesure où j'habite à l'autre bout de la Nouvelle Aquitaine, je pense que nous pourrions convenir d'un rendez-vous téléphonique au début de l'année 2019 si vous pensez que nos échanges, après ceux que vous avez eu avec Philippe Barbedienne, peuvent être utiles.

Cependant, sans attendre je souhaite attirer votre attention sur le cas particulier des ripisylves. Nous déplorons que la transition énergétique (bois-énergie) prenne le pas sur la transition écologique au mépris de la hiérarchie des normes. En effet la réglementation actuelle permet une coupe forestière pour toute surface inférieure à 4 ha ; c'est ainsi que nous voyons des linéaires de ripisylves rasés sur des longueurs excessives, y compris en secteurs Natura 2000. A la limite, réglementairement il est possible de raser 2 kilomètres (ripisylve d'une largeur de 20 mètres) ! Cette situation peut être d'autant plus dommageable quand les petits bois sont laissés sur place sur des secteurs inondables : on retrouve ceux-ci dans le lit mineur et au pied des piles de ponts... Même si cela a un impact économique certain, nous pensons que PEFC Nouvelle Aquitaine devrait au minimum prescrire un linéaire maximum pour une exploitation d'une ripisylve. En ce qui nous concerne à la SEPANSO, nous pensons

qu'il faudrait carrément proscrire l'exploitation par coupes rases, sauf éventuellement sous formes de clairières sur de petits linéaires avec une faible largeur

Je me tiens à votre disposition pour évoquer cette problématique ou toute autre.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à ce courrier, veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cingal', with a large, sweeping flourish underneath.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>